

● (1740)

Je tiens à assurer au ministre que nous présenterons une liste d'amendements et que nous collaborerons avec lui, c'est-à-dire que nous serons vigilants, tout comme nous l'avons été lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. Nous leur avons en effet présenté des amendements à divers bills afin de bien leur faire savoir quelle était leur position et quelle était la nôtre. Nous voulons bien signifier au ministre notre intention d'examiner de très près cette mesure législative, à cause de l'évolution qu'a connue la Chambre depuis 1977 et aussi parce que les nouveaux députés dans nos rangs sont nombreux.

En terminant, je voudrais mettre en contraste les délibérations qui, espérons-nous, se poursuivront en comité avec les propos de M. George Haig, jadis administrateur général de la Banque de Toronto, alors qu'il décrivait franchement à ses compatriotes comment la loi sur les banques de 1871 avait été rédigée. «Des représentants des banques à charte de toutes les régions du pays ont siégé jour après jour discutant l'un après l'autre les articles du projet de loi. Nous avons siégé dans l'une des salles de comité de la Chambre et avons discuté le projet de loi parfaitement conscients de nos obligations et du fait que nos conclusions toucheraient non seulement toutes les banques du Canada, mais aussi le secteur commercial, manufacturier et industriel sans parler du gouvernement lui-même.

Ce n'est pas une loi rédigée par les banques pour les banques, mais une loi rédigée pour les Canadiens par les Canadiens pour trouver le moyen le plus sûr, le plus humain, le plus juste et le plus efficace d'utiliser et d'accorder du crédit dans l'intérêt de notre industrie, de notre commerce, de notre souveraineté économique et de tous les consommateurs canadiens. Nous nous proposons de faire ressortir cet aspect de la question de façon positive au comité.

En effet, à l'étape de la deuxième lecture, certains de mes collègues s'attarderont sur certains points que je n'ai pu qu'effleurer. Je voudrais non pas avertir le ministre mais l'assurer que nous avons l'intention de rendre cette mesure législative compréhensible pour les Canadiens et d'en faire une loi qui les protégera et à laquelle non seulement les banques mais eux aussi pourront faire entièrement confiance durant les dix prochaines années.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que je parle à contretemps dans un débat sur le projet de loi sur les banques. Dommage que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) ait dû s'en aller, car je pense qu'on pourrait le mettre en garde et lui donner quelques conseils sur ce projet de loi, tout animé qu'il est de l'enthousiasme qui caractérise les nouveaux députés.

Il y a plus d'un an que je n'avais plus eu l'occasion de m'adresser à la Chambre. Je voudrais faire quelques remarques avant de me lancer dans une analyse assez détaillée du projet de loi qui est à l'étude et des rapports qui ont abouti au rapport final du comité permanent des Finances, du commerce et des questions économiques, sur lequel les deux principaux partis de la Chambre ont beaucoup peiné. Ce rapport est paru dans les Procès-verbaux du 20 mars 1979.

Banques—Loi

Je regarde les banquettes d'en face et je vois que les rangs du parti ministériel sont très clairsemés. Je trouve étrange la tendance qui se dessine de plus en plus à la Chambre—mais pas de ce côté-ci que je sache—et qui consiste à rassembler un certain nombre de députés derrière ceux qui prennent la parole de manière à donner l'impression que tous les députés assistent au débat. Ils ont une équipe volante de figurants rien que pour la télévision. Je me moque de savoir combien de députés il y a derrière moi. Si la caméra est pointée dans ma direction, on ne verra personne d'autre que moi sur les écrans de télévision.

Si je fais des commentaires à ce sujet, c'est parce que je siége à la Chambre depuis un bon nombre d'années et que je vois que la venue de la télévision à la Chambre a profondément changé le principe à la base de notre institution et le comportement de ceux qui y travaillent, sans parler de beaucoup d'autres choses. J'en ai d'ailleurs parlé à d'autres députés qui ont aussi cette impression. La Chambre n'est plus le lieu de rassemblement où les députés peuvent s'adresser ouvertement à leurs collègues. Elle est devenue un endroit où les gens applaudissent systématiquement parce qu'un député se lève pour poser une simple question pendant la période réservée à cette fin. Pourquoi? Les applaudissements étaient jadis un geste ironique que les députés faisaient pour féliciter un député qui avait essayé pendant vingt minutes ou plus d'attirer l'attention de l'Orateur et à qui la présidence accordait enfin la parole. On le félicitait en plaisantant parce qu'il avait finalement réussi. Mais aujourd'hui, il existe un genre de claque à la Chambre. Pourquoi?

On peut se demander, à entendre tous ces applaudissements, si nous sommes dans un théâtre ou sur un hippodrome où certains essaient de se faire rappeler. Cela me semble être une preuve de dévalorisation de la Chambre et il faudrait que cette habitude cesse. C'est un phénomène nouveau depuis le début de la présente session et je vais dire ce que j'en pense. Cela me déplaît et ce n'est pas conforme à la tradition de la Chambre pas plus que ces équipes volantes ne le sont du reste.

Troisièmement, je voudrais mentionner une question que j'ai abordée en comité par le passé ainsi qu'en privé avec un certain nombre de députés. Au cours des trois dernières années, l'Orateur a pris l'habitude de présider nos travaux surtout au cours de la période des questions, à l'occasion des votes ou pour rendre des décisions. L'Orateur adjoint ou des comités pléniers ou son remplaçant . . .

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me répugne d'interrompre les nobles déclamations du député d'en face mais je ne vois pas leur rapport avec le bill sur les banques que nous étudions.

Des voix: Bravo!

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'avais dit que je me proposais de formuler quelques observations. Au cours de la dernière session, le député a eu l'occasion . . .

M. Evans: Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement. Pour autant que je sache, aucune disposition du Règlement n'autorise le député à formuler des observations qui se prolongent pendant 15 minutes.